

J'invite tout particulièrement les députés à ouvrir le rapport de la commission royale au chapitre intitulé: «Le rôle du gouvernement», dont voici la conclusion:

Il serait bon, pensons-nous, d'instituer un organisme composé de spécialistes en économie, dont les fonctions seraient d'informer le gouvernement des changements qu'il serait souhaitable d'apporter à la politique économique afin d'assurer un haut niveau d'emploi sans engendrer l'inflation. Une des attributions de cet organisme serait notamment de publier une ou deux fois par année un rapport pour l'information du public en général. Le succès ou l'échec d'une telle innovation dépendrait dans une très grande mesure, il va sans dire, du bon jugement des personnalités qui seraient choisies pour accomplir cette tâche, ainsi que de leur faculté d'être objectifs et, par conséquent, de la confiance que le public accorderait à leurs opinions.

Je voudrais lire toute la page. Toutefois, je n'en ai plus le temps.

**Une voix:** Prenez-le.

**M. Matheson:** Toutefois, je relève à l'attention de ceux qui seraient intéressés de l'apprendre que l'idée de ce bill remonte au rapport de 1957 publié à la suite de l'étude sur l'économie entreprise en 1956. Or, pourquoi, en 1956, la meilleure année que le Canada ait eue depuis la seconde guerre mondiale, pourquoi les libéraux ont-ils étudié les besoins dans le domaine de l'expansion économique? Le président de la commission, n'était certes pas un libéral dans le sens politique du terme, mais la personne désignée par le gouvernement libéral pour étudier l'évolution et les mesures à prendre pour assurer une grande expansion. Je tiens à faire remarquer qu'en 1956, les libéraux n'étaient pas satisfaits de ce qui était à cette époque les résultats de la meilleure année de l'après-guerre... (*Exclamations*)

Ils savaient fort bien qu'il y avait des problèmes et que, pour maintenir l'expansion, il leur fallait faire face à certaines choses tout comme d'autres pays du monde occidental. Auparavant, ils avaient eu l'exemple, bien entendu, du plan Marshall en Europe, et de l'élan formidable donné par le plan Schuman. On nous a parlé du progrès de la France, de l'expansion de la CEE, et ainsi de suite. M. Patrick Nicholson a rédigé une série d'articles qui m'ont fort intéressé et que je vous engage à lire. Il y traite de la communauté atlantique. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que diverses propositions ont été présentées à la fin de la seconde guerre mondiale, lorsque nous avons constaté la présence d'un ennemi dans le monde, tant sur le plan industriel que militaire. Je veux parler de la Russie. Les pays occidentaux ont jugé nécessaire de conserver leurs forces et de travailler à l'unisson. Ils se sont rendu compte que seule une certaine

mesure d'interdépendance leur permettrait d'envisager une croissance économique et une prospérité acceptables à ceux qui aiment la liberté et croient à l'initiative. Vous vous souviendrez des différentes recommandations faites à ce moment-là. Le Canada a créé l'OTAN. C'est là un fait incontestable. On pourrait citer, par exemple, le discours que le très honorable Louis St-Laurent a prononcé à Berlin. Le ministre des Affaires des anciens combattants se permet de sourire. Il a fait de très beaux discours que je pourrais citer.

M. Nicholson écrit: «Un nombre grandissant de gens qui réfléchissent conviennent maintenant avec l'honorable Gordon Churchill qu'une certaine forme d'unité politique semble s'imposer entre les membres de cette grande coalition qu'est l'OTAN.»

Ce sont là des idées qui ont trouvé des échos dans chacun des partis politiques de la Chambre. Le fait est que l'article 2 de l'OTAN, cet important article 2 que l'on doit pour une bonne part à la délégation du Canada et particulièrement à celui qui était alors le bras droit du premier ministre du Canada de cette époque, M. Lester Pearson, cet article 2, dis-je, montrait de façon essentielle que l'OTAN devait non seulement être un organisme de défense, mais qu'il devait aller beaucoup plus loin, qu'une forme de planification coordonnée s'imposait entre ces grands alliés et l'objectif qu'on nous proposait était de réunir les pays atlantiques en une communauté, et la communauté atlantique ne devait pas embrasser que l'Europe. Il s'agissait de l'Europe, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada. C'est l'une des raisons pour lesquelles en 1957, quand Peter Thorneycroft a eu la hardiesse de proposer que le Canada adhère à l'Europe avec le Royaume-Uni, nous, libéraux, l'avons écouté attentivement, car cela nous a semblé l'une des façons d'entrer dans cette communauté atlantique prospère et intégrée qui serait vraiment le début d'une nouvelle ère d'expansion économique. Cela n'a pas marché. Si à l'époque nous avions eu ce genre de conseil consultatif économique qu'on envisage ou le conseil économique dont il est question dans cette loi, je crois que tout gouvernement qui aurait été au pouvoir au Canada en 1957 aurait été obligé d'étudier beaucoup plus attentivement la proposition Thorneycroft. Si un comité avait été formé à cette époque, je me demande s'il aurait pu, au moins dans les années ou les mois suivants, trouver une proposition de remplacement à soumettre au Royaume-Uni, ce que le gouvernement actuel a été incapable de faire en cinq ans; ou encore, par exemple, maintenant où nous sommes face à une si-